



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/2660 de la Commission du 28 novembre 2023, renouvelant l'approbation de la substance active glyphosate conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **PISTOL EV***

de la société BASF FRANCE SAS

numéro de dossier n°2024-2830

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit PISTOL EV dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active glyphosate,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance le 15 décembre 2024**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

| Informations générales sur le produit | |
|---------------------------------------|--|
| Noms du produit | PISTOL EV MUSTANG DUO ZAPPER SUZATOL+ |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | BASF FRANCE SAS Division Agro 21 chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY CEDEX France |
| Formulation | Suspension concentrée (SC) |
| Contenant | 337,4 g/L - glyphosate sel d'isopropylamine 40 g/L - diflufénicanil |
| Numéro d'intrant | 9993-2020.01 |
| Numéro d'AMM | 2210389 |
| Fonction | Herbicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

| Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché | |
|--|------------|
| Date d'échéance de l'AMM | 15/12/2024 |
| Date limite pour la vente et la distribution | 15/06/2025 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks | 15/06/2026 |

A Maisons-Alfort, le 04/12/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)